

Arrêté du Maire

N° 2026-862/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise CHOUDAR CSF25 - 27 rue de la Gare - 25420 VOUEAUCOURT, en date du mardi 16 juin 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-830/AG du jeudi 11 juin 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de remise en état des garde corps du pont de Ludwigsburg avenue de Ludwigsburg, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Circulation avenue de Ludwigsburg – Travaux CHOUDAR CSF25

Arrêtons,

Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-830/AG en date du jeudi 11 juin 2026 est prorogé jusqu'au vendredi 26 juin 2026.

Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise CHOUDAR CSF25 - 27 rue de la Gare - 25420VOUEAUCOURT, chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 18 Juin 2026

Le Maire
Pour le Maire,
le Conseiller municipal délégué



Gilles Maillard

Affiché le : 18 juin 2026

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Hôtel de Ville
BP 95287 - 25205 Montbéliard cedex
tél 03 81 99 22 00
fax 03 81 99 22 64
www.montbeliard.com